



WRAP Certification

Pour la défense des Droits de l'Homme et du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement de Medline, en partenariat avec Worldwide Responsible Accredited Production (WRAP)



Pourquoi nous avons choisi WRAP

INDÉPENDANT

WRAP est une équipe indépendante, objective et à but non lucratif composée d'experts mondiaux de la conformité sociale qui se consacrent à la promotion d'une fabrication sûre, légale, humaine et éthique dans le monde entier, par le biais de la certification et de l'éducation.

MONDIAL

WRAP est le plus grand programme indépendant de certification de conformité sociale au monde, principalement axé sur les secteurs de l'habillement. À ce jour, plus de 2 700 établissements employant plus de 2,5 millions de personnes dans plus de 40 pays sont certifiés WRAP.

FIABLE

La certification WRAP est un symbole de normes sociales et éthiques strictes reconnu partout dans le monde. Les clients et employés de Medline, ainsi que le grand public, peuvent être assurés du respect des 12 principes WRAP lorsque l'établissement est certifié.

Medline reconnaît l'importance de contrôler et de promouvoir activement les droits de l'Homme et du travail dans sa chaîne d'approvisionnement. Améliorer la qualité de vie des gens fait partie de la mission de notre entreprise et nous pensons que cela doit aussi concerner les personnes impliquées dans la fabrication de nos produits.

Notre vision

Nous nous sommes engagés dans un projet pluriannuel visant à encourager les fournisseurs de premier rang éligibles de notre chaîne d'approvisionnement à devenir certifiés WRAP.

Les fournisseurs de vêtements, vêtements de protection et textiles médicaux de marque Medline sont tout particulièrement visés par la certification WRAP. Les produits concernés sont notamment les gants chirurgicaux et d'examen, les emballages de stérilisation, les champs, les blouses d'isolation et de chirurgie, les sur-bottes et les coiffes.



En tant que premier organisme de certification indépendant en matière de conformité sociale dans le secteur du textile et de l'habillement, WRAP est le partenaire dont Medline a besoin pour renforcer et étendre son programme de conformité sociale. En transformant notre propre chaîne d'approvisionnement, nous devenons un exemple pour le secteur du matériel médical, pour nos clients et pour la société.

En savoir plus sur le programme d'approvisionnement éthique de Medline [ici](#).

Exemples de produits Medline fabriqués dans un établissement certifié WRAP



Gants chirurgicaux :
DermAssure™ Green



Calots chirurgicaux



Emballages de
stérilisation Gemini



Trousses de
procédure stériles



Masques de protection et
cagoules chirurgicales



Pyjamas de bloc
à usage unique

Pour en savoir plus sur
les autres produits
Medline fabriqués dans
des établissements
certifiés WRAP, contactez :
csr-europe@medline.com

Les 12 principes du WRAP

1

Conformité aux législations locales

6

Heures travaillées

2

Interdiction du travail forcé

7

Interdiction des discriminations

3

Interdiction du travail des enfants

8

Santé et sécurité

4

Interdiction du harcèlement ou des abus

9

Liberté syndicale et de négociation collective

5

Rémunération et avantages

10

Environnement

11

Respect des réglementations douanières

12

Sécurité

Des descriptions plus détaillées des 12 principes du WRAP sont disponibles sur le site Web : www.wrapcompliance.org.

Mise en valeur de l'approche WRAP face à certains problèmes de conformité sociale



Horaires de travail

En 2016, le WRAP a annoncé l'adoption d'une nouvelle approche dynamique de la certification afin de surmonter les difficultés posées par la surveillance des heures de travail dans le domaine des audits de conformité sociale.

Afin d'encourager la transparence en termes d'heures travaillées réelles, le WRAP a modifié ses critères de certification afin de permettre aux établissements remplissant certaines conditions de prétendre à une certification standard d'un an (Gold). Cela s'applique aussi si les établissements ne sont pas pleinement conformes aux limites d'heures de travail définies par la législation locale.

Pour prétendre à cette certification, l'établissement doit apporter la preuve d'un engagement sincère et durable à la réduction des heures de travail, grâce à l'élaboration d'un plan d'action sur les heures de travail (WHAP : Working Hours Action Plan). Le WHAP comprend des objectifs de réduction réalistes à atteindre au cours du cycle de certification de l'établissement et s'appuyant sur une analyse des causes fondamentales. En outre, les établissements doivent observer les conditions suivantes :

- Rapporter intégralement les heures de travail
- S'assurer que toutes les heures travaillées le sont sur la base du volontariat, dans des conditions garantissant la santé et la sécurité des travailleurs
- Rémunérer tous les employés conformément au Principe n°5 du WRAP en matière de rémunération et d'avantages
- Montrer une progression, d'un audit à l'autre, dans le respect des exigences de la législation locale en matière d'heures de travail.

Depuis l'implémentation du WHAP en 2016, le WRAP a constaté une plus grande transparence de la part des établissements. Les établissements ont utilisé cet outil pour réduire l'excès d'heures supplémentaires ainsi que pour améliorer de manière constante et durable leur respect de la législation locale. Le WRAP a mis en place ce changement majeur tout en restant fidèle à sa mission de faire office de vérificateur indépendant et objectif du respect des bonnes pratiques de conformité sociale.



Frais de recrutement

Le WRAP respecte le principe de «l'employeur payeur». Les travailleurs ne doivent pas être employés sous réserve de toute garantie financière ou collatérale ou de dette. Les éventuels frais de recrutement doivent être à la charge des établissements et non des travailleurs. Il existe [12 principes WRAP](#) couvrant divers thèmes de conformité sociale. Le principe n°2 (Interdiction du travail forcé) couvre les frais de recrutement.

Lors des audits de certification WRAP, le principe n°2 du modèle de rapport d'audit WRAP incite les **auditeurs à mener leur enquête et à répondre à certaines questions portant sur les pratiques d'un établissement en matière de frais de recrutement.** Le principe n°2 du WRAP s'applique à toutes les juridictions dans lesquelles les audits WRAP sont réalisés. Si un audit montre que l'établissement déduit les frais de recrutement du salaire d'un travailleur, le WRAP informe l'organisme de surveillance que **les frais devront être remboursés au travailleur pour que l'établissement obtienne la certification.**

Dans les établissements où un plan de remédiation des frais de recrutement est en place, **un audit WRAP permet de vérifier si l'établissement rembourse bien ses travailleurs.** Cela implique notamment de vérifier :

- Si les paiements ont bien été effectués avec les montants adéquats, tel que stipulé dans le plan.
- Que le calendrier de remboursement a été respecté.
- Que les montants et les délais stipulés dans le plan de remédiation sont conformes aux réglementations applicables.

La vérification par les auditeurs du WRAP comprend des entretiens avec les travailleurs afin de vérifier qu'ils ont été remboursés, l'examen des relevés bancaires, des fiches de paie et de la liste des employés afin de s'assurer de l'effectivité des paiements, ainsi que des entretiens avec la direction de l'usine impliquée dans le remboursement.

Le processus de certification WRAP

1 Candidature

L'établissement soumet un formulaire de candidature complété au WRAP et règle les frais d'inscription s'élevant à 1 195 \$.

2 Auto-évaluation avant audit

L'établissement effectue une auto-évaluation afin de prouver son utilisation systématique des pratiques de conformité sociale.

5 Certification

Le WRAP accordera l'un des trois niveaux de certification en fonction des résultats du rapport d'audit et des antécédents de l'établissement :

- Platinum (valable 2 ans)
- Gold (valable 1 an)
- Silver (valable 6 mois).

4 Évaluation

Le WRAP examine le rapport de l'organisme de surveillance et décide ou non d'accorder une certification.

3 Suivi

L'établissement sélectionne un organisme de surveillance approuvé par le WRAP pour être audité selon les 12 principes du WRAP.



Préserver l'intégrité du processus de certification WRAP

Le processus de certification WRAP comprend des pouvoirs et contre-pouvoirs afin de s'assurer que le WRAP demeure une norme de conformité sociale solide et fiable.



Le questionnaire d'audit du WRAP est régulièrement mis à jour.

Le questionnaire d'audit du WRAP est régulièrement révisé afin de rester pertinent et refléter la culture d'amélioration continue du WRAP.



Le personnel du WRAP examine les rapports d'audit avant d'accorder les certificats.

La décision de certifier un établissement est prise en deux étapes. L'auditeur formule une recommandation à partir des résultats de l'audit, mais l'approbation finale est à la discrétion de l'équipe du WRAP.



Le WRAP effectue des audits post-certification impromptus.

Recevoir la certification WRAP n'est pas une finalité pour l'établissement en question. Le WRAP reste vigilant et se réserve le droit d'effectuer des audits post-certification à tout moment dans des établissements sélectionnés au hasard. Ces audits post-certification sont organisés et payés par le WRAP.



Les auditeurs du WRAP sont expérimentés et dûment formés.

Les auditeurs doivent effectuer une session de formation de cinq jours certifiée [IRCA](#), aboutissant à un examen. En outre, les auditeurs du WRAP doivent assister à des sessions de formation continue au moins une fois tous les deux ans.



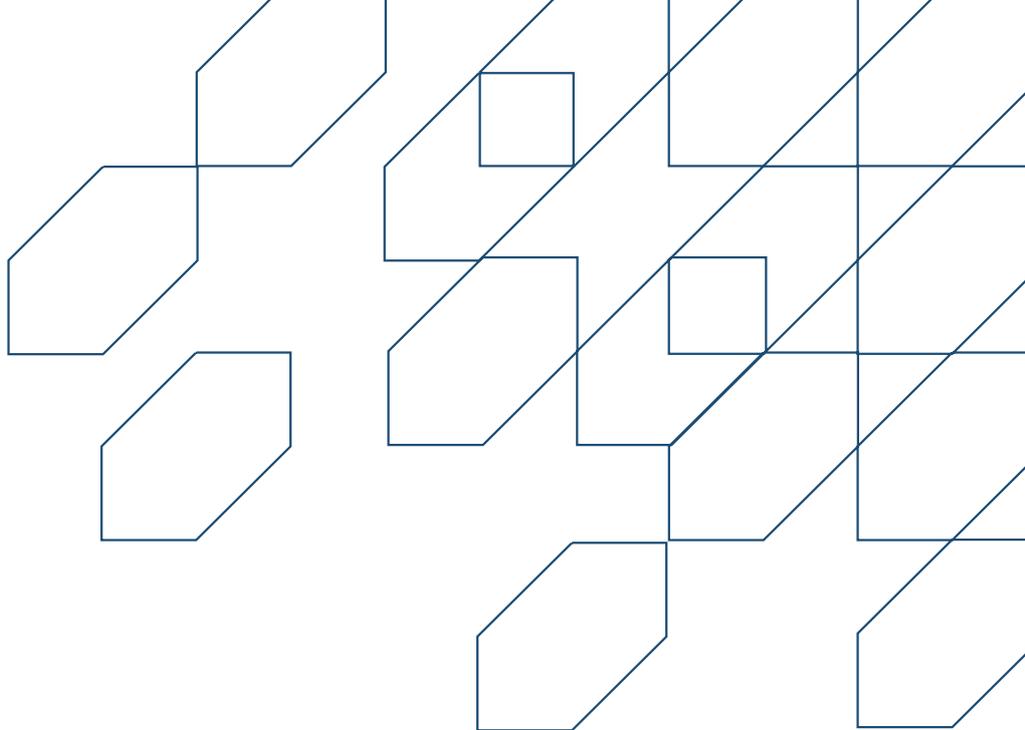
Les auditeurs du WRAP sont accrédités APSCA.

Les auditeurs du WRAP sont des membres reconnus de l'[Association of Professional Social Compliance Auditors](#) (APSCA). Il est exigé des membres de l'APSCA qu'ils respectent le Code et les Normes de conduite professionnelle de l'APSCA, ainsi que son Cadre de compétences.

Politique de perte de la certification du WRAP

Le certificat WRAP d'un établissement peut être révoqué :

- Pour toute violation de la politique de tolérance zéro du WRAP
- En cas d'obstruction à la tenue d'un audit post-certification par les auditeurs
- En cas de refus de corriger toute non-conformité identifiée au cours d'un audit post-certification
- En cas de manquement à corriger dans les délais toute non-conformité identifiée au cours d'un audit post-certification.



Medline International France SAS
2 Rue Rene Caudron
Batiment 13F
Parc D Affaires le Val Saint Quentin
78960 Voisins-le-Bretonneux
France
Tel: +33 1 30 05 34 34

www.medline.eu/fr
fr-customerservice@medline.com

Medline International Belgium BV
Legal seat: Place Marcel Broodthaers 8
1060 Saint-Gilles
Commercial address: Culliganlaan 2G
1831 Diegem (Machelen)
Belgique
Tel: +32 2 808 74 93

www.medline.eu/be
be-customerservice@medline.com

Medline International Switzerland Sàrl
1 Place de Longemalle, c/o MN & Associes SA
1204 Genève
Suisse
Tel. +41 848 244 433

www.medline.eu/ch
ch-customerservice@medline.com

FOLLOW US  